



Pour déterminer le niveau de risque associé à un placement dans un fonds d'investissement Desjardins (le Fonds), y compris une structure de fonds sous-jacents, Desjardins Société de placement inc. (le Gestionnaire) doit considérer et apprécier divers types de risques. À cette fin, le Gestionnaire applique la méthodologie prévue à la réglementation adoptée par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) et entrée en vigueur le 8 mars 2017.

L'adoption d'une méthode normalisée de classification du risque applicable à tous les fonds au Canada vise à améliorer la transparence et l'uniformité des niveaux de risque, afin de permettre aux investisseurs de comparer plus facilement les niveaux de risque de placement des différents fonds. Elle procure un cadre quantitatif fiable pour apprécier la volatilité du Fonds.

L'objectif de ce document est d'expliquer la méthodologie que le Gestionnaire applique pour apprécier le niveau de risque du Fonds et pour classer le Fonds dans la catégorie de risque appropriée comme l'exige la réglementation sur les valeurs mobilières applicable au Fonds.

Classification du fonds selon son niveau de risque

La méthodologie consiste à standardiser le calcul et la présentation de l'indicateur de risque, ce qui a pour effet de hausser le degré de précision en éliminant l'élément de subjectivité sur la base de la volatilité historique du rendement d'un Fonds, telle qu'elle est mesurée par l'écart-type de la performance du Fonds.

La mesure de l'écart-type est considérée comme étant une méthode quantitative simple, qui jouit d'un large consensus dans l'industrie pour mesurer la volatilité du rendement total d'un fonds d'investissement. Calculée et annualisée en utilisant les rendements mensuels, elle permet de capter les risques, tant haussiers que baissiers, d'un placement dans le Fonds.

L'écart-type d'un Fonds est calculé en déterminant l'écart du rendement du Fonds par rapport à son rendement moyen pour une période de temps déterminée. Un Fonds présentant un écart-type élevé est habituellement classé comme étant risqué. Ci-dessous, vous trouverez la formule pour le calcul de l'écart-type pour une période couvrant les 10 dernières années.

ÉCART-TYPE

$$\sigma_A = \sqrt{12} \times \sqrt{\frac{1}{n-1} \sum (R_i - \bar{R})^2}$$

où

σ_A = écart-type

n = nombre de mois

R_i = rendement du placement au cours du mois i

\bar{R} = rendement mensuel moyen du placement

Échelle des niveaux de risque

L'échelle des niveaux de risque que le Gestionnaire applique pour classer le Fonds selon son niveau de risque de placement est celle qui est requise par les ACVM. Cette échelle comporte cinq catégories ou niveaux de risque déterminés par des balises de l'écart-type, qui sont les suivantes :

BALISES ÉCART-TYPE	CLASSIFICATION DE RISQUE
1,0 – 6,0	Faible
6,0 – 11,0	Faible à modéré
11,0 – 16,0	Modéré
16,0 – 20,0	Modéré à élevé
Plus de 20,0	Élevé

Application de la méthodologie par le Gestionnaire

Pour classer le Fonds dans la catégorie de risque de placement appropriée, le Gestionnaire doit déterminer le niveau de risque du Fonds. À cet effet, le Gestionnaire effectue chacune des étapes suivantes :

1. Le Gestionnaire utilise le rendement total mensuel du Fonds selon un historique de 10 ans et le principe de l'utilisation d'un ou de plusieurs indices de référence pour combler le manque de données si le Fonds a moins de 10 ans ;
2. Ces indices de référence retenus par le Gestionnaire doivent être des indices reconnus et être disponibles pendant la période d'utilisation des données à titre d'indicateur. Ils doivent notamment présenter une composition qui s'apparente à celle du portefeuille de placement du Fonds ;
3. Le calcul selon la formule ci-dessus, dérivé des 120 rendements mensuels, est ensuite classé selon les catégories dans l'échelle de niveau de risque ;
4. L'ensemble des classifications des niveaux de risque des Fonds fait l'objet d'une révision annuelle selon les critères décrits dans la réglementation.